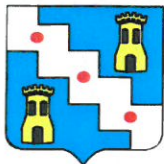


MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 14 - Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE, Emmanuelle SECCIA, Florian DOUHERET, Virginie LAMONTAGNE, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Liliane DENIS.

Absents excusés : Sophie DOURS.

Date de convocation : 14 mars 2024

OBJET : Demande de subvention au Département pour la réfection de l'Église

Monsieur le Maire rappelle que l'Église présente des infiltrations d'eau par le toit et qu'il convient d'effectuer les travaux nécessaires avant que les dégâts n'affectent la solidité de la structure.

Il est nécessaire de prévoir les réparations suivantes :

- Réfection de la toiture : toute la toiture haute est à refaire sur les deux pans. Les caniveaux en zinc sont à refaire entièrement,
- Réfection complète de la zinguerie du toit terrasse du clocher, étanchéité, suivi et traitement des pierres,
- Réfection des façades. Reprise totale face nord et face sud. Purge de l'ancien crépi, traitement des pierres de taille. Enduisage, voire jointoiment des pierres,

estimées pour un montant HT total de 133 841,75 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter l'aide du département à hauteur de 11 843 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide du département à hauteur de 11 843 € HT.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Richard CHERMETTE

Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture